

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2021/157

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Vote électronique à distance du jeudi 6 mai 2021 à 17h au mercredi 12 mai 2021 à 14h

Sous la présidence de M. Rémy LAURENT

Membres ayant participé au vote :

M. ALAUX – M. ALBIZATI – M. ARNAUD – MME BAEKE-GANSER – MME BAILLARD – M. BAUDIN – MME BAUDIN - MME BERTRAND – M. BOUCHER – M. BRETON – M. CADEVILLE – MME CARTIER – M. CHAMBRE – M. CHEVRIER – M. CORNET - MME CUENIN – M. CURTIT – M. de CHARETTE – M. DEBOURG - M. DEROIN – M. DIAZ – M. ECHALIER – M. EXARTIER – M. FERRARI – M. FICHERE - M. GILLE - M. GIRARDOT – M. GUERDER – M. GUTEHRLE – MME GUYOT – M. HAMOUDI – MME HERRBACH – MME JOURDAIN-GROS – M. KOSTER – M. LAPLAUD – M. LAURENT - MME LE MESNIL – M. MANDRAY – M. MARTIN – M. MINET – M. MIREPOIX – M. MONTOUT – M. NAULOT – M. ORSI – M. PARIGOT – M. PARIZON – M. PARRY – MME PATISSIER – M. PENNEQUIN – M. PETITJEAN – MME PICHOL – M. QUIVOGNE – MME RACLE – M. REGNAULT – MME RICHARD – M. ROY – M. SEID – M. THOUVENOT - MME TOITOT – M. VION - M. ZAHRAI – M. ZOBERI

Membres n'ayant pas participé au vote :

M. ACHARD - MME ALEXANDRE – MME ANDRE – M. AUCHET – M. BARBEY - M. BARJOT – MME BEAUD – MME BEAULIEU – M. CAILLOT – M. COUESMES - MME COUTURIER – M. DAUMAS – M. DENIS - MME DU PARC – M. FERRAND - M. GRENIER – M. JANAND – MME JOBIC - M. JOSET – M. MANZONI - MME NEUVILLE - M. PENET – M. PEREZ - M. PETAMENT – M. PICHOT – MME PISTOIA - MME RAMISSE – M. SUCHAUT - M. THILLET - MME VUILLEMEY

Exercice 2020 – Produits irrécouvrables et abandon de créances

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

Considérant :

- L'article 4.9.2 du règlement intérieur de la CCIR BFC,
- La décision du Bureau, prise dans le cadre d'une réunion organisée en visioconférence et audioconférence, le jeudi 22 avril 2021,
- L'avis de la Commission des Finances rendu par consultation électronique le jeudi 22 avril 2021,

Sur la base :

- D'un tableau récapitulatif des créances irrécouvrables au 31/12/2020.

Le Président Rémy LAURENT soumet au vote de l'Assemblée Générale électronique la délibération portant sur l'abandon de créances irrécouvrables de l'exercice 2020 de la CCIR Bourgogne Franche-Comté.

DELIBERATION

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté du jeudi 6 mai 2020

CONSIDERANT

Que dans le cadre de ses attributions de recouvrement des recettes, le Trésorier de la CCIR peut proposer l'abandon de certaines créances dès lors qu'elles sont irrécouvrables.

Que l'abandon des créances concerne (voir tableau annexe détaillé), un montant total de factures de 97 969,52 € H.T. :

- De créances dont le recouvrement n'a pas été possible pour cause d'insolvabilité, d'absence des débiteurs. Le constat d'irrecouvrabilité a été fait après avoir épuisé toutes les possibilités de relance et de mise en demeure.
- De créances éteintes suite à un jugement ou à la prononciation d'une liquidation judiciaire.

Qu'il avait été constaté sur les exercices antérieurs un risque de perte probable et une dépréciation totale hors taxe de ces créances.

Alain ALBIZATI, Trésorier de la CCI Bourgogne Franche-Comté propose l'abandon de ces créances et la reprise des provisions constatées les exercices précédents.

VOTE ET APPROUVE

- **Un abandon de créances pour un montant total H.T. de 97 969,52 €.**

Les Membres Titulaires de la CCI Bourgogne Franche-Comté, par vote électronique à distance du jeudi 6 mai 2021 à 17h au mercredi 12 mai 2021 à 14h, sur proposition du Président LAURENT, adoptent cette délibération à la majorité.

Nombre de votants : 62
Vote pour : 54
Abstention : 8
Vote contre : 0

Dijon, le 12 mai 2021
Certifié conforme



Le Président

Rémy LAURENT